



BRUNISSEUR D'ACIER - R447

BRONZAGE À FROID FERS ET ACIERS



INTÉRIEURES
& EXTÉRIEURES

FACILE
D'APPLICATION



NUANCES ALLANT
DE LA LÉGÈRE
MARBRURE AU
NOIR MÂT
PROFOND

UTILISATIONS :

BRUNISSEUR D'ACIER permet des finitions et des nuances allant de la légère marbrure au noir mât profond.

Cet aspect particulier inimitable est recherché par les professionnels.

BRUNISSEUR D'ACIER n'est pas une peinture (ne s'écaille pas), il s'agit d'un traitement de surface dont le résultat visuel dépend uniquement du savoir faire de l'artisan.

La fixation se fera par l'application d'un vernis brillant ou mât.

Idéal pour ferronneries intérieures, extérieures, reprise après meulage, cheminées.

MODE D'EMPLOI :

Dégraisser la surface à brunir, enlever la calamine de forge.

Appliquer BRUNISSEUR D'ACIER pur par trempage ou avec un tampon abrasif (se munir de gants caoutchouc) toujours à froid.

Renouveler l'opération si nécessaire pour obtenir l'intensité désirée.

Essuyer et appliquer un vernis brillant ou mât.



DILUTION / INFO TECHNIQUE :

Produit prêt à l'emploi.

SÉCURITÉ D'EMPLOI :

Etat physique : Liquide fluide de couleur bleu / vert.

pH : ≤ 2 / Masse volumique : 1.08 ± 0.08 kg/dm³

Conservation : Stocker dans son emballage d'origine, dans un endroit isolé du soleil, sec et ventilé. Conserver à température entre +5°C et +35°C. Conservation : 12 mois.

Consultez notre Fiche de donnée de sécurité sur www.roga.fr

Essai préalable recommandé.

SARL ROGA - 460 Avenue Gaston Fébus - 64170 ARTIX - Tel : 05.59.60.93.80 / 05.59.53.97.33

www.roga.fr

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL
GARANTIE : Les indications mentionnées sur nos fiches sont le résultat d'essais objectifs communiqués par nos laboratoires à titre d'information. Elles ne sauraient cependant constituer une garantie ni engagement de notre part. La manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappant à notre contrôle, il importe à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que celui-ci convient parfaitement tant qu'à l'usage auquel il le destine, tant qu'à la résistance ou à la sensibilité des supports sur lesquels il est appliqué. Par conséquent notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas de dommages ou de dégâts. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison.

